

# RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

## COUPE DE SEINE ET MARNE U20 MASCULINS ET

- **Article 1 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE :**

Le COMITE DE SEINE ET MARNE DE BASKET BALL organise une épreuve dite « Coupe de Seine et Marne U20 » réservée aux joueurs des catégories U18M, U19, U20 et aux joueurs régulièrement surclassés.

Elle est réservée à toutes les équipes premières, la Coupe se déroule sur une formule à handicap selon la division dans laquelle évoluent les équipes. Le barème des handicaps à appliquer pour chaque rencontre figure en annexe.

La Coupe se déroule par élimination directe jusqu'à la finale.

La formule de compétition est établie annuellement par le Comité Directeur ou le Bureau départemental sur proposition de la Commission Sportive Départementale. Les équipes participant à cette Coupe de Seine et Marne seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition ci-dessus évoquée.

- **Article 2 – EQUIPES :**

Pour les clubs engageant une équipe CTC, les joueurs sous convention de le CTC ne pourront participer à la coupe qu'avec cette équipe (interdiction de participer avec une autre équipe engagée dans cette compétition).

- **Article 3 – REGLES DE PARTICIPATION :**

Les équipes participent à la Coupe de Seine et Marne dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe du club.

Les équipes engagées en championnat régional **participent obligatoirement (sauf les équipes réserves)** à la Coupe de Seine-et-Marne. La participation des équipes engagées championnat de Seine-et-Marne se fera via un formulaire envoyé à tous les clubs (elle n'est plus obligatoire). Une équipe engagée en coupe n'est pas obligatoirement engagée en championnat, dans ce cas le handicap de cette équipe sera le plus élevé de la compétition.

Le nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de marque sera de 10 pour toutes les équipes. Pour chaque catégorie, un tirage au sort sera effectué avant le premier tour. Le tirage au sort aura lieu au Siège du Comité ou dans un lieu défini et dans ce cas les clubs en seront avisés. Ce tirage au sort unique déterminera le déroulement des rencontres de la Coupe. La suite de la compétition se déroulera sous forme de tableau.

Nombre de joueurs autorisés 10 maximum

Types de licences autorisées (nb maximum) Licence C1, C2 ou T 5 maximum

- **Article 4 – HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES**

- U20 Masculins : dimanche à 11h00
- U20 Féminines : dimanche à 11h00

- **Article 5 - SALLE :**

Les rencontres ont lieu dans la salle de l'équipe tirée au sort en premier, puis suivant de tableau de la compétition.

Toutefois, dans le cas où l'équipe tirée en second se situe hiérarchiquement deux niveaux au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée dans sa salle.

Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par le CD77 et compatibles avec le niveau des équipes en présence.

La Commission Sportive Départementale peut choisir une salle autre que celle de l'équipe recevant si ses installations ne correspondent pas aux normes réglementaires ou de sécurité.

Lorsque la salle de l'équipe recevant est indisponible, pour quelque cause que ce soit, la Commission Sportive Départementale pourra, soit fixer une autre date après consultation des deux équipes, soit faire disputer la rencontre dans la salle de l'équipe désignée comme se déplaçant.

- **Article 6 – DATES :**

- 1/32ème de Finale : 21-22 Décembre 2019
- 1/16ème de Finale : 08-09 Février 2020
- 1/8ème de Finale : 04-05 Avril 2020
- ¼ de Finale : 23-24 Mai 2020
- ½ de finale : 06-07 Juin 2020
- Finale : 13-14 juin 2020

- **ANNEXE**

**BAREME DES HANDICAPS COUPE DE SEINE ET MARNE U20 MASCULINS**

	ELITE REG	AREG	ELITE DEP	ADEP
ELITE REG	0	7	14	21
AREG		0	7	14
ELITE DEP			0	7
ADEP				0

**BAREME DES HANDICAPS COUPE DE SEINE ET MARNE U20 FEMININES**

	ELITE REG	AREG	ELITE DEP	ADEP
ELITE REG	0	7	14	21
AREG		0	7	14
ELITE DEP			0	7
ADEP				0

